

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE
EN MILIEU OUVERT
« AEMO »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

1

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE « AEMO-AEAD » SCEAUX

11, rue Michel Charaire 92330 SCEAUX Téléphone : 01.47.02.66.33 Fax : 01.47.02.36.28 e-mail : contact.aemosceaux@avvej.asso.fr	ACCES : RER (B2) : Station « Sceaux » Autobus : au départ de la porte d'Orléans : <ul style="list-style-type: none">• 128 arrêt Fontenay-Houdan• 188 arrêt Place Voltaire
--	--

ACCUEIL :

Notre Service d'Action Educative intervient dans le milieu naturel de vie et s'adresse à des parents de très jeunes enfants dans toute la complexité de leur tissu relationnel, de leurs interactions affectives et émotionnelles, différentes selon l'histoire familiale et personnelle de chacun.

Ces parents peuvent être :

- mineurs ou jeunes majeurs, la prise en charge est à leur nom,
- majeurs, la prise en charge est au nom de leur enfant.

Effectif : 93 prises en charge familiales. Une seule prise en charge par famille, quel que soit le nombre de personnes suivies.

MISSION :

L'action éducative nécessite à tout moment de prendre en compte le parent et son enfant, mais aussi son entourage : ami, famille, etc. L'aide proposée aux parents et à leurs enfants se situe à plusieurs niveaux :

- soutien éducatif
- aide psychologique,
- aide concrète pour l'aménagement de leur cadre de vie (recherche de travail, de logement, de placement nourricier...),
- aide financière.

Toutes ces formes d'aide sont étroitement liées et la prévalence donnée à l'un ou l'autre aspect est fonction des besoins, à tel ou tel moment du déroulement de l'A.E.M.O. ou de l'A.E.D.

Le service n'est pas sectorisé. Cette optique de travail permet aux parents, dont l'instabilité géographique est très fréquente, et à leurs enfants, de garder le même service de référence à travers leurs pérégrinations.

HABILITATION :

- Aide Sociale à l'Enfance
- Justice

STRUCTURE :

Directrice : Marie-Catherine RENEVOT
1 chef de service, 11 éducateurs (trices), 2 psychologues, 1 psychiatre,
1 secrétaire de direction, 2 secrétaires, 1 comptable, 2 agents de service.

AEMO/AEAD « PETITE ENFANCE » ***Sceaux***

2011 aura été l'année de **changements structurels** conséquents pour le service d'AEMO/AEAD de Sceaux stabilisé, depuis 1984 dans un mode de fonctionnement et un projet de service spécialisé « **petite enfance et dynamique familiale** » :

- **Le départ des deux chefs de service**, Mesdames Josiane DANIEL (mars 2011) et Agnès PRUDHOMME (avril 2011), après de longues années d'exercice dans le service, lequel a bénéficié de leur stabilité et de leur enthousiasme (deux formidables exemples de non usure professionnelle !). Elles se sont néanmoins résolues à faire valoir leur droit à la retraite et nous ont livré un écrit collectif à l'occasion de leurs pots de départs, au demeurant fort chaleureux.
- **La perte d'un poste de chef de service**, malgré nos arguments et la démonstration de la pertinence du montage structurel pour répondre aux spécificités du travail mené dans le service, auprès des jeunes enfants et leurs familles ; montage qui a fait ses preuves, nous semblait-il, après 60 ans de pratique.
- **Un poste éducatif** compensant la suppression du poste de chef de service, impliquant une réorganisation complexe.
- **Madame Amina SAM, agent de service** depuis 13 ans a demandé à faire valoir ses droits à la retraite fin 2011. Nous avons tous apprécié ses qualités humaines et professionnelles, et l'accueil toujours respectueux et chaleureux qu'elle offrait aux familles et enfants. Une succession à construire sur un modèle exigeant !
- **Le recrutement de Madame Martine PETITPAIN** sur le poste de chef de service restant, impliquant une charge de travail conséquente qu'il nous faut rééquilibrer, en termes d'animation d'équipes éducatives et de suivi des situations familiales confiées.
- **L'augmentation du nombre de familles** : habilités depuis 2006 pour 92 familles, nous sommes passés à 93 familles en 2011 et 94 familles pour 2012, augmentation demandée par le Conseil Général en lien avec la restructuration du personnel.

Ce service est ainsi un service « spécialisé » **Petite Enfance et action éducative familiale**, à moyens renforcés (nombre de mesures limité par éducateur, encadrement technique). Cependant si nos spécificités d'intervention restent d'actualité, nos moyens « modestement renforcés » se voient amoindris avec la réduction des postes d'encadrement en 2011 (-1,5 ETP).

La vulnérabilité particulière de ce public et les complexités familiales grandissantes demandent une technicité et une réactivité institutionnelle soutenues pour garantir notre mission de protection.

Le service non sectorisé intervient en Région Parisienne d'une part, dans le cadre judiciaire (AEMO) en lien avec les différents Tribunaux pour Enfants et d'autre part, dans le cadre administratif (AED) en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les modalités de mise en place des mesures d'AEAD impliquent la présence d'un cadre du service lors des rendez vous de contractualisation entre les parents et le responsable territorial de l'A.S.E. Cette représentation institutionnelle pose le cadre de travail en partenariat avec le STASE concerné et nous mobilise fréquemment sur plusieurs rendez vous avant l'engagement effectif de la famille.

Le service sollicite les ressources partenariales autour des familles (Services sociaux, TISF, lieux d'accueil séquentiels, etc.) ce qui implique des rencontres et des positions institutionnelles qui ne peuvent être portées par les seuls éducateurs. Les cadres sont très engagés sur ces axes qui visent à utiliser les ressources environnementales existantes, plutôt que de tenter de développer des moyens internes alourdissant notre budget et forcément plus réduits en capacité d'intervention.

La qualité de travail du service reposait pour partie sur la capacité des 2 chefs de service à connaître et garantir le suivi de 46/47 familles chacun, en soutien du travail personnalisé mené par les éducateurs. Les Chefs de service pouvaient lors de situations particulièrement complexes intervenir en soutien de l'éducateur auprès de la famille et de l'entourage partenarial. La garantie du suivi renforcé de 93/94 situations familiales par un seul chef de service ne peut être de même nature.

L'accompagnement renforcé reste d'actualité et nous souhaitons poursuivre nos actions et réflexions dans ce sens. Une compétence « petite enfance et familles » telle qu'elle s'est développée dans ce service demande un encadrement adapté.

Si en termes de « comptabilité », le nombre total de postes reste identique, la modification de fonction pèse sur le fond et les modalités de mise en œuvre du projet de service.

Au terme de la moitié d'année concernée, nous commençons déjà à en constater les effets :

- une disponibilité restreinte pour participer aux réunions partenariales : CLE, RCPE notamment, etc.
- un délai moins rapide de traitement des nouvelles mesures et de leur mise en place,
- une mise en tension plus importante des éducateurs lors des périodes de crises familiales demandant des interventions intensives (plusieurs fois dans la journée et/ou la semaine) où le soutien d'un seul chef de service est de fait plus rapidement à saturation.

Les limites de cette nouvelle configuration ont également été mises à l'épreuve du fait d'absences prolongées pour maladie (plus de 7 mois cumulés) qui ont demandé la mise en place de relais au sein des équipes, organisés par le chef de service.

Je tiens ici à saluer l'engagement des éducateurs (trices) et du chef de service qui ont permis la continuité de l'accompagnement des familles concernées, sans rupture de contacts et de liens.

L'équipe éducative a souhaité aborder les effets de cette suppression de poste de chef de service sur ses capacités d'intervention et vous en trouverez témoignage ci-après.

Le service a une mission d'accompagnement éducatif des familles et de leurs jeunes enfants pour soutenir une évolution favorable de leur situation, qui demande un déroulé dans le temps adapté au rythme des familles et de leur capacité de changement. Ce sont les fondements de notre projet de service.

La spécificité du service de traiter les situations de jeunes parents avec enfants reste au cœur de nos actions, cependant nous observons depuis ces dernières années, comme nous l'avons déjà signalé dans nos précédents rapports, une échelle d'âge des parents élargie et une montée en puissance des conflits conjugaux, voire familiaux, sur des modes passionnels et procéduriers. Ces dynamiques familiales sollicitent d'autant les positions institutionnelles portées par l'encadrement (présence aux audiences, jugement d'appel, menaces de plaintes contre le service...) dans un contexte de diminution de postes de cadres de direction.

La question des **responsabilités** traverse nos pratiques, notamment lorsque l'assistance éducative rencontre la dimension pénale. Nous avons été particulièrement mobilisés par la thématique du **21^{ème} séminaire de l'AVVEJ (fin septembre 2011)** qui s'est déroulé à Ronces les Bains et qui était la suivante :

Responsabilités dans l'éducation – Education à la responsabilité.

C'est ainsi que le service a présenté une intervention en séance plénière, venant témoigner de la complexité de nos accompagnements éducatifs auprès de familles déchirées par des événements dramatiques, alimentant des conflits haineux dans lesquels les enfants sont pris. Comment mener une mesure de protection dans de tels contextes, chacun nous invitant à prendre partie contre l'autre. *Le texte de cette intervention est accessible sur le site de l'AVVEJ dans l'actualité du service ainsi que dans les actes du 21^{ème} séminaire.*

Se pose également la question de **la responsabilité de transmettre**, question particulièrement d'actualité lorsqu'il est question de départ de professionnels porteurs d'une grande partie de l'histoire du service et aussi d'histoires familiales et d'enfance.

Nous nous sommes associés à la manifestation organisée pour son **40^{ème} anniversaire** par **l'association les 3A (Amis et Anciens de l'AVVEJ)** qui fait partie du groupement VERS LA VIE. Mesdames PRUDHOMME et DANIEL se sont particulièrement investies dans la préparation de cet évènement. Cette journée festive et chaleureuse a permis à des familles et enfants ayant connu des mesures éducatives par notre service de participer à ces festivités, d'y retrouver les éducateurs (trices) qui les avaient accompagnés. Certains professionnels ayant quitté le service sont revenus à cette occasion témoigner de ces temps d'existence partagée. Ce n'est pas si fréquent de retrouver des enfants « protégés » devenus parents à leur tour et souhaitant, d'une certaine façon, retrouver « trace » de leur enfance auprès de ceux qui peuvent évoquer avec eux « ce temps là » devant leurs propres enfants.

Le service de SCEAUX a une tradition de mémoire, notamment à l'appui d'albums photos qui, génération après génération, se constituent. Ce fut l'occasion pour certains de se voir remettre les seules photos de leur enfance accessibles, moment fort chargé d'émotion pour tous.

Nous retrouvons cette dynamique lors de la demi-journée rituelle de la « **Galette des Rois des Anciens** » que nous organisons au service le dernier samedi de janvier. Vous en trouverez également un témoignage dans les pages qui suivent.

2011 année de transition donc, et 2012 la 60^{ème} année d'existence depuis la création de ce service par l'AEJM (Association pour l'Education des Jeunes Mères). Nous nous associerons à un autre anniversaire, le 60^{ème} de l'AVVEJ. Nous espérons vivement que les compétences acquises au fil des nombreuses expériences et évolutions de ce service continueront à s'enrichir au bénéfice des enfants et de leurs familles, dans l'esprit de créativité et le souci de la qualité d'intervention qui nous ont été transmis.

Marie-Catherine RENEVOT
Directrice

La journée des Anciens à l'AEMO de Sceaux : janvier 2011

Agnès PRUDHOMME, Chef de Service

Comme à l'accoutumée, certains ont profité de l'invitation à la galette des Rois pour des rencontres téléphoniques. Ainsi **Laure*** qui avait organisé une fête ce jour-là pour fêter ses 40 ans, coïncidence avec l'année de naissance (1970) de l'association des 3A.

J'avais relaté l'histoire de Laure en 1988 (« *une histoire d'un suivi éducatif au long cours* » en 20 ans de suivi éducatif à l'AEMO de Sceaux.) dont je reprends ici quelques éléments. Laure, aînée d'une fratrie de quatre enfants, dont trois furent successivement confiés pour adoption, a pu grandir avec sa mère Josiane en bénéficiant d'une mesure éducative au long cours.

- ✓ L'histoire de **Josiane*** est celle d'une grande misère matérielle, affective, d'une détresse qui s'origine dans l'abandon par sa propre mère, les abus sexuels de son père. Le maintien au domicile de Laure n'a été possible qu'avec de nombreux séjours séquentiels dont des stages linguistiques et une famille d'accueil de proximité (qui pouvait l'accueillir lors des cures de désintoxication de sa mère). A l'adolescence, elle a bénéficié d'une prise en charge thérapeutique en hôpital de jour, puis d'un contrat jeune majeur qui lui a permis de terminer une formation de secrétaire. Après avoir vécu dix ans avec « *les frères et sœurs* » témoins de Jéhovah, elle a quitté cette communauté pour rechercher ses frères et sœurs confiés pour adoption. Actuellement elle est responsable d'une centaine d'agents administratifs et techniques d'une mairie de la région parisienne. Elle aime voyager car « *petite, vous m'en avez donné le goût* ». Elle a sillonné le pays de son père, qui ne lui a pas donné son nom, pour tenter d'y retrouver sa trace. Elle accompagne aussi sa mère dans la recherche de ses origines et cultive son jardin.
- ✓ Quant à **Gaëlle*** 31 ans, elle est venue nous présenter son petit Louis (1 an), accompagnée par « *mamie, sa fille et son gendre* », famille d'accueil élargie avec lesquels des liens affectifs se sont tissés et se perpétuent. Lucien, son compagnon, nous a rejoints après son travail. Gaëlle est née au foyer maternel du Bief, où sa mère Cécilia avait été accueillie adolescente. Leur relation à la fois fusionnelle et rejetante les mettant en danger l'une et l'autre (Cécilia avait eu le bras cassé par sa propre mère, elle démet à son tour le bras de sa fille). Gaëlle a un an lorsqu'elle est confiée à une assistante maternelle et deux ans lorsqu'elle nous semble évoluer vers la psychose. Gaëlle enfant, adolescente, est restée au centre des préoccupations des acteurs médico-sociaux. Le Juge des Enfants a téléphoné à l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance pour lui demander s'il était possible d'embaucher son assistante maternelle, ce qui a pu se réaliser. Ayant parlé à six ans, appris à lire à dix ans dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique hospitalière, elle a ensuite bénéficié de la pédagogie nouvelle de l'école de La Neuville. BEP, Bac Pro et BTS en comptabilité lui ont ensuite permis de s'inscrire avec succès dans le monde professionnel. Jeune femme, jeune mère épanouie, c'est avec plaisir que Gaëlle a retrouvé son ami d'enfance, Adrien (30 ans). Ensemble, ils ont évoqué leurs souvenirs, vérifié que nous avions toujours leurs photos, visiter de nouveau la cave du service qui, enfants, les fascinait tant, insisté sur l'importance qu'avaient eu pour eux les abonnements que nous leur avions offert aux « *Belles histoires* » puis à « *J'aime lire* ».
- ✓ **Adrien*** était accompagné de Sarah* son épouse. Ils se sont mariés en juin dernier mais au dernier moment, Clémentine*, sa mère, a renoncé à venir assister au mariage de son fils. Ses frères non plus ne l'ont pas accompagné dans cette démarche. Pourtant Clémentine est si fière de la réussite de son fils. Elle, dont l'histoire d'enfance fut si douloureuse et chaotique. Elle a sans doute eu peur, honte de son absence de liens familiaux pour se confronter à une belle famille structurée. Adrien a bénéficié d'une prise en charge thérapeutique (psychomotricité, orthophonie, thérapie) dans une structure spécialisée avant de poursuivre son cursus scolaire jusqu'en classe de seconde.

Il avait 11 ans quand son père, qui ne l'a pas reconnu, est décédé sur un trottoir parisien, assassiné comme l'avait été son grand-père : « *nous, les hommes de la famille, on meurt avant 40 ans* ».

Comme Laure, Adrien travaille en Mairie (lieu de reconnaissance officielle des enfants) comme agent administratif.

Il y a sept, huit ans, au cours d'une galette des rois avec les anciens, nous avons « encouragé » Adrien à quitter le domicile maternel où Clémentine l'avait assigné à occuper la fonction de chef de famille.

Après le Foyer de Jeunes Travailleurs, il s'est acheté un studio puis un deux pièces, qu'il vient de revendre pour un logement plus spacieux afin d'y fonder une famille.

Laure, Gaëlle, Adrien ont souffert de la détresse de leurs parents totalement désaffiliés. Ils ont réussi à construire leur avenir autrement et interrogent maintenant leur histoire respective.

- ✓ **Monsieur et Madame COHEN*** sont venus aussi ce jour là, comme souvent à la galette des Rois. Leurs filles, 30 et 25 ans, sont institutrice et infirmière et vivent en province. Ils sont grands-parents maintenant et bientôt en retraite. Mais Madame a grandi sans liens familiaux dans des orphelinats et lorsqu'enceinte, elle est venue solliciter une mesure éducative, le service d'AEMO est devenu comme une famille.
- ✓ Et puis ce jour là, il y avait aussi les « jeunes anciens ». D'abord **Madame TILLI*** et ses trois enfants, tous trois très brillants scolairement : Samira* en terminale, Youssef* en seconde et Mohamed* en CM2.
Pourtant, Monsieur et Madame TILLI, en très grande détresse, se sont connus à l'hôpital de Nanterre mais l'aide dont ils ont bénéficié (CHRS, TISF, AEMO) leur a permis de revenir sur leur histoire d'enfants blessés et de « se dévouer » à leurs enfants.
En revanche, Madame TILLI se soucie de son aînée qui a particulièrement souffert de l'errance et des incarcérations répétitives de son père.
Elle n'a pas échappé aux processus de répétition de l'histoire parentale (errance, grossesse au même âge que sa mère).
- ✓ Etaient aussi présentes ce 22 janvier 2011, **Eve* et sa très jeune mère** pour lesquelles la mesure s'était terminée un an plus tôt.
- ✓ **Florence COPRANE*** a regretté que sa propre mère, **Maya BERVAN***, n'ait pas pu bénéficier, comme elle, d'une mesure d'AEMO. Cela aurait peut-être évité que sa sœur aînée ne soit confiée à sa grand-mère au pays.
Ses échanges avec Gaëlle et Adrien l'ont rassurée sur sa possibilité de s'inscrire dans une autre destinée.

Les rencontres « entre anciens » offrent un espace d'échanges et de recul sur un parcours institutionnel et humain. C'est l'occasion de réaliser que d'autres ont eux aussi bénéficié du dispositif de protection de l'Enfance et ont su s'en saisir.

**Les noms et prénoms ont été modifiés.*

Chefs de service à l'A.E.M.O de Sceaux : « une traversée d'histoire (s)... »

Josiane DANIEL & Agnès PRUD'HOMME, Chefs de Service

Sur le point d'entamer une autre étape de vie, qu'est la retraite, la question de la longévité de notre carrière au service A.E.M.O nous est posée par Madame RENEVOT, directrice du service, après 33 ans pour Agnès et 21 ans et demi pour Josiane.

Une seconde question émerge également qui concerne essentiellement l'influence des modifications des lois sociales, ou des événements sur nos pratiques professionnelles.

Nous commencerons donc par la seconde question concernant « **l'impact des lois et des événements sociaux** ».

Rappelons que la pilule contraceptive est en vente libre en France depuis 1967 pour les femmes majeures (soit 21ans) et avec autorisation parentale pour les mineures.

Le 5 juillet 1974, l'âge de la majorité passe à 18 ans. En 1975, l'avortement est dépénalisé. En 1978 débute en France l'épidémie du sida.

La décentralisation, la loi sur l'autorité parentale, la mise en place du R.M.I, la création du S.A.M.U social, viennent modifier nos pratiques professionnelles.

Les flux migratoires se succèdent et les lois, quant au droit de résider, de travailler en France changent ainsi que l'obtention de la nationalité française ou le regroupement familial.

Ce bref rappel de l'histoire est important, dès lors qu'il est remis dans la perspective de l'époque. La vente libre de la pilule contraceptive, la dépénalisation de l'avortement, ont dû aussi se frayer un chemin dans les notions de morale et le poids de la religion. Il convient de rappeler qu'une grande partie des établissements éducatifs étaient sous l'égide de communautés religieuses et beaucoup de jeunes mères adolescentes ou adultes suivies en AEAD ou en AEMO ont séjourné, à cette époque, dans ces structures ou sont issues de familles imprégnées de cette culture.

Quant à l'épidémie du sida en 1999, on dénombrait en France 35.500 à 38.500 décès. A l'échelle du service, nous avons dû accompagner des parents en fin de vie, préparer leurs enfants à une séparation inéluctable. Penser et préparer autant que cela était possible avec les parents l'avenir de leurs enfants. Les équipes ne sortent pas indemnes de ces accompagnements et sont traversées par des émotions et des affects plus intenses.

N'étant pas sectorisés, la décentralisation nous a conduits à passer de deux interlocuteurs sur Paris et un seul sur le 92 pour les mesures d'A.E.A.D a la création des secteurs territoriaux avec une multiplication de partenaires.

La longévité au service est bien réelle même si nous n'avons pas vu passer le temps. Elle s'explique par les rencontres toujours singulières et nouvelles avec les familles et par le dispositif mis en place au service, dont le travail clinique en équipe avec les psychanalystes, les pédopsychiatres et le partenariat étroit avec l'ensemble des services gravitant autour de la famille.

Indubitablement le travail de réflexion, d'élaboration, de compréhension de l'histoire des personnes, du lien tissé dans la relation éducative, tout ceci requiert un engagement humain dans la continuité.

Accompagner les équipes dans les mesures d'A.E.M.O/A.E.A.D, c'est garder en permanence le souci de ce maintien des liens, de permettre aux enfants de grandir sans ruptures. Cela exige du temps, des dispositifs pérennes. La fonction de chef de service s'apparente à celle du chef de chantier, qui entreprend la rénovation d'une maison.

Les fondations reposent sur du sol friable, des pans de murs s'écroulent. Certaines histoires familiales évoquent des maisons dévastées par des cataclysmes.

Progressivement, il faut déblayer les gravats, sonder et évaluer la résistance des fondations, couler du béton ou poser sur un sol trop fragile des pilotis, à défaut de pouvoir construire du solide, du durable. Planter judicieusement des étais, consolider avant de poser une pierre, l'une après l'autre.

Chaque maison est singulière mais il importe que l'enfant puisse y grandir et s'y sentir accueilli. Les professionnels des différents corps de métier participent à la construction ou à la réparation de cet édifice, voire même parfois à l'évitement de l'écroulement.

La relation éducative au sens du tissage du lien reste le ciment, la cheville ouvrière, la pierre angulaire. Relation dissymétrique, de fait, mais relation forte où les composants du ciment sont constitués de particules de transfert, d'éprouvés, d'émotions, d'affects, de contre transfert, d'accès à la compréhension de la construction familiale, de l'ancrage de ses bases, de ses fondations...

Bien d'autres métaphores nous traversent tant le métier d'éducateur amène à revêtir des emplois ou des rôles divers. Empruntons une fois de plus à Jean BRICHAUX quelques unes des métaphores de son livre « *L'éducateur d'une métaphore à l'autre* » et ajoutons y aussi les nôtres : passeurs de gué, éveilleurs de l'intériorité, rêveur, jardiniers de fleurs curieuses, lutteurs, médiateurs, orpailleurs du quotidien, mineur de fond, alchimiste, bricoleur, ajusteur, déménageur, joueur, chauffeur, scribe, tisserand, penseur, jongleur avec les balles des pulsions de mort, de vie, funambule...

De l'énumération de tout ceci, ne faudrait-il pas retenir que ce métier n'engendre pas l'ennui, à condition d'accepter le risque de la rencontre humaine sans laquelle rien ne peut advenir. Nous concluons par cette citation du « Petit Prince » d'Antoine de Saint-Exupéry : « *on est responsable de ce que l'on a apprivoisé.* »

Quand de 2, nous passons à 1 !

Josy LHOTE, Laurence PRONTCHERY, éducatrices spécialisées.

De 1985 à 2011, nous avons deux postes de chefs de service éducatifs. Chacun était responsable d'une équipe de cinq éducateurs (trices).

Le choix associatif a été de créer un « pôle AEMO » sur le département du 92 avec une direction regroupant le service d'AEMO-AEAD généraliste (0 à 18 ans) à Rueil Malmaison avec une directrice adjointe et le service d'AEMO-AEAD renforcée, « **mesure familiale et petite enfance** » (0 à 6 ans), non sectorisé à Sceaux avec deux chefs de service éducatifs.

S'est imposée la demande du Conseil Général de se conformer à une norme : un seul chef de service pour une équipe de 11 éducateurs (trices). En effet, depuis avril 2011, un seul chef de service assure désormais l'encadrement des deux équipes.

Comment garantir la qualité du travail du service conformément à son projet, auprès des familles dans le cadre de cette « réorganisation » ?

Notre perception du rôle du chef de service : (avant 2011 et depuis la suppression d'un poste) :

- La mise en œuvre des nouvelles mesures : présence aux contractualisations avec l'ASE (pour les AEAD), prises de notes au Tribunal, participation à la commission d'admission, organisation et conduite des rendez-vous de débuts de mesure.
- Animation des réunions d'équipe et de fonctionnement (garantir la cohérence d'équipe).
- Organiser le travail en cas d'absences non prévues des éducateurs et aussi en cas d'urgence ou de crises familiales. Disponibilité pour les échanges informels concernant un enfant et/ou sa famille. Recadrer l'intervention éducative auprès des familles.
- Participation aux réunions cliniques, d'élaboration, globale, journée institutionnelle.
- Validation des rapports (écrits par les éducateurs).
- Accompagnement de l'éducateur à certaines audiences (légitimer notre travail et soutenir les orientations de travail du service).
- Participation aux instances de veille, ICOPEJ, réunions chefs de service 92.
- Responsabilité de l'organisation administrative (planning horaire, congés etc...).

Besoins, attentes et priorités compte tenu de la nouvelle organisation :

- Travail de partenariat autour de l'enfant et de sa famille.
- Un travail en amont en lien avec les structures extérieures de prévention.
- Elaborer autour de la mesure avec les questionnements qui émergent.
- Qu'il soit le garant du travail auprès des familles.
- Accompagner l'éducateur à certaines synthèses et audiences.
- Maintenir une cohérence d'équipe.
- Soutenir et écouter sur le fond (et non de façon conventionnelle).
- Travailler les admissions en réunion clinique.

Les pertes :

- **Le non remplacement d'un chef de service**

L'arrivée du nouveau chef de service suite au départ des deux précédents suscite des interrogations de l'équipe éducative quant à la nouvelle autonomie qui est demandée au personnel éducatif.

Les éducateurs demandent plus de cadrage afin d'assurer des méthodes de travail communes, partagées et mieux présentées.

La tenue du cadre institutionnel est perçue comme protectrice par les éducateurs qui s'interrogent de plus en plus sur la disponibilité possible de leur hiérarchie. En effet, le chef de service reste le point de contact central par les échanges au quotidien (lien entre les membres d'équipe). Cependant il a moins de disponibilité du fait de sa charge de travail.

Le manque de temps peut engendrer des conflits liés à une perception d'isolement des éducateurs.

La charge de travail accrue du chef de service ne lui permet pas d'offrir l'écoute qui est attendue, ce besoin d'écoute étant à la fois lié à l'élaboration des plans d'action pour les accompagnements mais aussi à une demande de soutien dans les situations les plus difficiles.

- **Temps de décisions**

En dehors du cadre des réunions formelles, les échanges avec la hiérarchie étant moins fréquents, les temps de décision s'allongent.

Ceci se traduit par des actions lancées dans l'urgence, du fait d'un manque d'anticipation. L'activité des éducateurs augmente si le chef de service est moins disponible (réunion d'équipe annulée, participation réduite aux réunions cliniques...).

Ceci entraîne une redite des points déjà évoqués afin de conclure et de décider.

Nous pouvons avoir le sentiment d'agir dans l'urgence alors que le travail réalisé a été conséquent. Lors des absences, le passage de relais sur les situations devient difficile.

La charge de travail des éducateurs reste constante mais l'efficacité du traitement de certaines situations est impacté (difficile pour le chef de service de se rendre disponible à temps).

Le temps consacré par le chef de service à chaque situation ne peut plus être garanti de la même façon. L'équipe constate une connaissance moins approfondie des situations.

Au quotidien, ce manque de disponibilité entraîne un stress supplémentaire pour les situations les plus difficiles.

La prise de décisions ne peut se faire sans l'aval du responsable. Un risque lié au retard dans les actions s'ajoute à la difficulté des situations.

Ce stress peut engendrer des conflits internes entre collègues qui se sentent isolés et livrés à eux-mêmes dans des cas où l'échange permettrait d'apaiser et de rassurer.

Les gains

Les éducateurs se sentent moins dans le contrôle, et une évolution vers une autre autonomie se construit, avec le sentiment d'une confiance renforcée envers les équipes éducatives.

Les deux équipes se sont rapprochées.

Il s'agit aussi d'accepter le changement, quelque chose de différent car même si l'histoire du service est importante, il y a toujours un dépositaire de cette histoire pour répéter : « avant, c'était comme ceci ou comme cela ».

Conclusion :

Il est difficile d'accepter de perdre une partie de cette fonction de chef de service car la qualité de travail ne peut qu'en être amoindrie.

Il faut aussi aller de l'avant : on peut observer qu'il est difficile de revenir sur les certitudes antérieures.

Le chef de service idéal n'existe pas et nous avons à accepter d'en faire le deuil.

Il faut aussi accepter le changement tout en garantissant la qualité du travail auprès des familles.

Le rôle du chef de service a longtemps été dans le service d'être garant de la mémoire des situations, de garder le fil du travail mené, **est-ce encore possible avec 94 mesures familiales ?**

L'activité 2011 : éléments significatifs

Il était attendu en 2011 une activité de 33 564 journées pour 93 mesures familiales, nous avons fait **33 284 journées** soit -1,95% de l'activité prévue (- 280 journées).

Cet écart s'explique par différents éléments :

- Nous avons commencé en janvier 2011 avec 89 situations pour remonter progressivement nos prises en charge, soit 93 situations au 31/12/2011.
- Le délai entre le départ des deux chefs de service et le recrutement de la nouvelle éducatrice a été de 4 mois, le recrutement s'étant fait en septembre 2011.
- De plus, nous avons eu des absences prolongées pour maladie soit 222 journées cumulées ce qui représente un poste éducatif en moins sur plus de 7 mois.

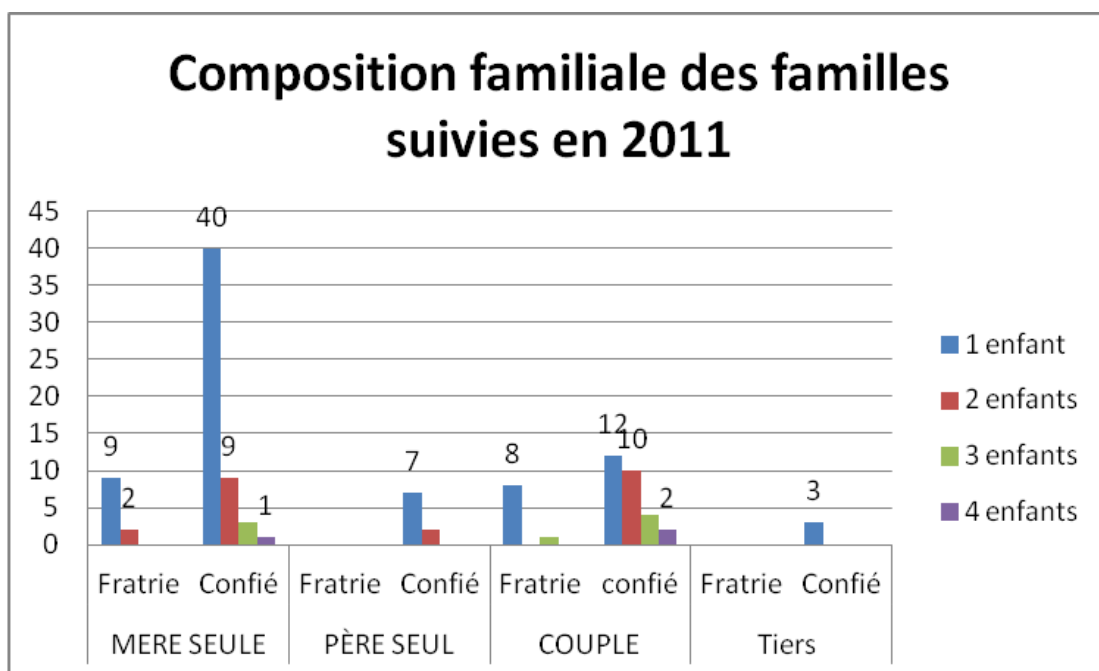
Nous avons pondéré autant que possible la baisse de nos moyens humains en nous assurant d'une continuité éducative auprès des familles des mesures en cours et en restant disponibles aux demandes adressées.

En 2011, nous avons eu **124 prises en charge familiales** représentant **277 personnes** accompagnées :

EFFECTIF : PRISES EN CHARGE FAMILIALES	Décision justice A.E.M.O	Décision administrative A.E.A.D.	TOTAL PRISES EN CHARGE FAMILIALES
Mesures au 31/12/2010	62	27	89
Mesures confiées dans l'année 2011	22	13	35
Fins de mesures en 2011	23	8	31
Effectif au 31/12/2011	61	32	93
Nombre total de prises en charge familiales suivies au cours de l'année 2011	84	40	124

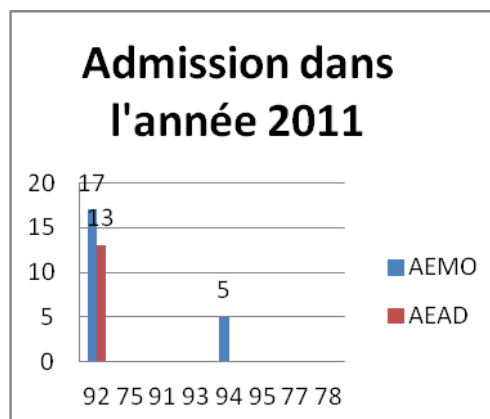
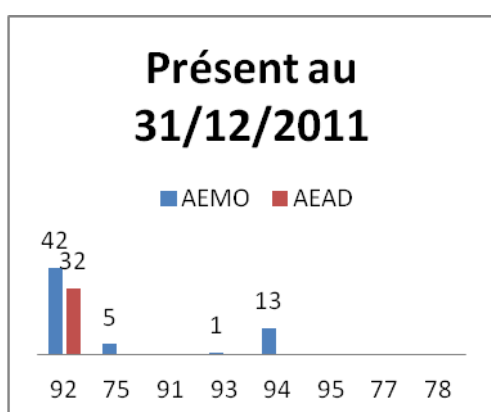
Nous informons Juges et responsables territoriaux de nos capacités de prises en charge au plus près de leur demande. **49 demandes de prises en charge** nous ont été adressées pour **35 admissions** concrétisées, soit 22 AEMO et 12 AEAD. L'écart entre 2010 (24 admissions) et 2011 est essentiellement lié à la montée en charge des mesures confiées à l'éducatrice recrutée et à l'augmentation de l'activité. Nous constatons une montée des AEAD (7 en 2010) avec un maintien des AEMO (18 en 2010).

ENFANTS	COUPLES	PARENTS ISOLES	TIERS DIGNES DE CONFIANCE	TOTAL
184	28	62	3	277

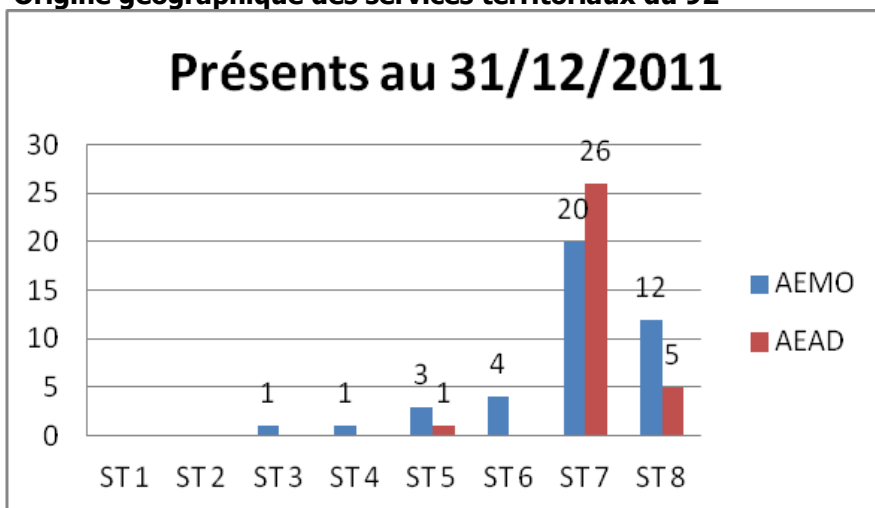


Situation des parents : Les parents isolés sont majoritaires (57,66%) dont 53 mères pour 9 pères avec les difficultés que cela représente pour allier activités professionnelles et prises en charge de très jeunes enfants.

DEPARTEMENT D'ORIGINE



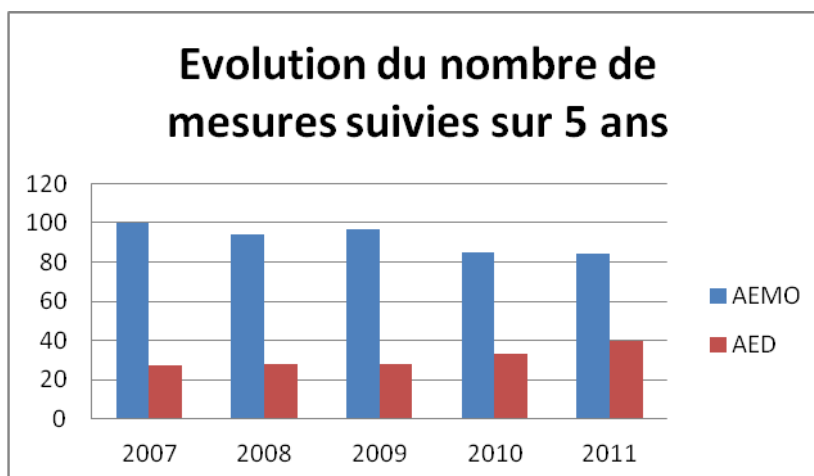
Origine géographique des services territoriaux du 92



Les mesures prises en charge sont majoritairement du 92 pour les AEMO et exclusivement des Hauts de Seine pour les AEAD qui sont principalement issues des STASE 7 et 8 sur le sud du département. Le facteur de proximité semble être dominant pour les services de l'ASE pour nous adresser des AEAD.

Les AEMO répondent également à des logiques de proximité avec cependant une implantation plus large sur le département, le sud restant majoritaire. Les juges des Enfants du tribunal de Créteil nous adressent également des AEMO en lien là aussi avec les proximités de territoire. Les mesures du 75 sont peu nombreuses. La non sectorisation du service garde tout son sens dans le suivi des familles non stabilisées et nous permettent de garantir une continuité de prise en charge au-delà des déménagements ou de la séparation de couples.

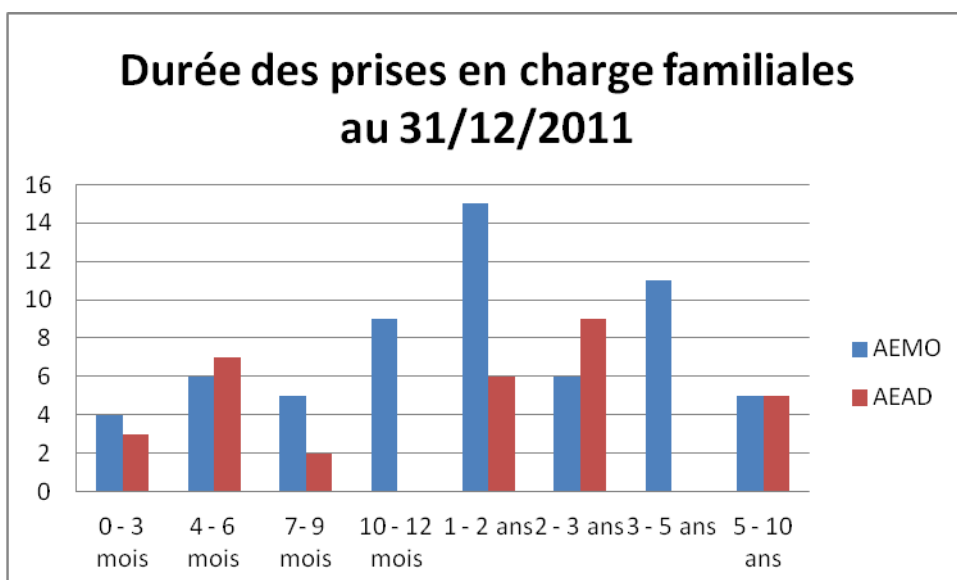
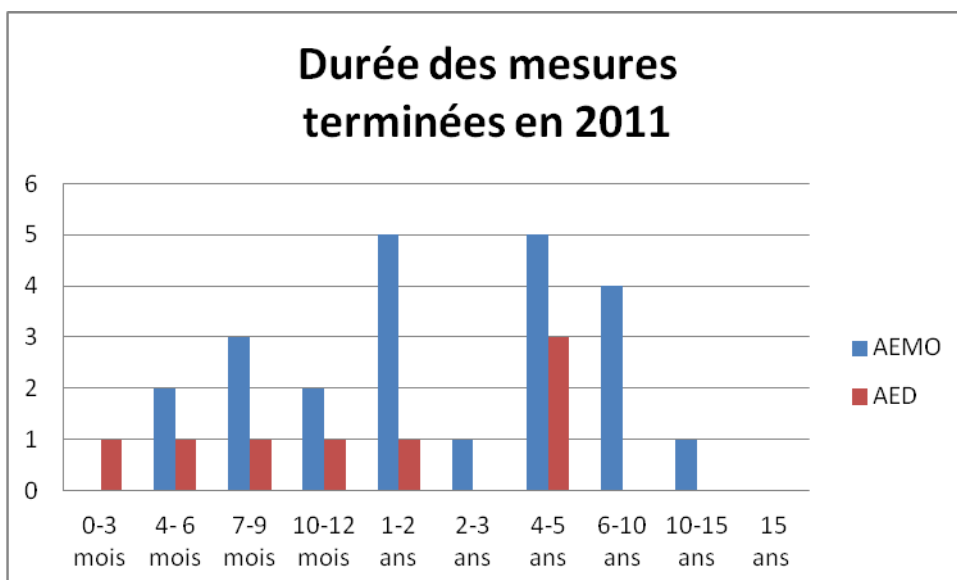
Evolution du nombre de mesures suivies :



Durée des mesures terminées

31 mesures

	0-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	10-15 ans	15 ans	Total
AEMO		2	3	2	5	1	5	4	1		23
AED	1	1	1	1	1		3				8



Soit 93 mesures en cours.

Nous notons une augmentation de mesures « courtes » entre 3 et 6 mois et des fins de mesures rapides, ce qui implique une charge plus importante en termes de premières investigations, d'écriture de rapports (pour les audiences et les services de l'A.S.E. auxquels s'ajoutent les rapports circonstanciés). Cela implique également une plus grande fréquence d'audiences, de DIPC et d'entretiens liés aux contractualisations avec les services territoriaux de l'A.S.E.

Ces mesures « courtes » sont essentiellement liées d'une part à des mesures d'AEAD acceptées par les parents pour échapper au judiciaire et qui s'orientent souvent vers un nouveau signalement, processus qui engage la mobilisation institutionnelle des cadres (directrice et chef de service) : contact avec le réseau partenarial, les responsables territoriaux, le tribunal pour l'Enfant, le Parquet...

D'autre part les mesures d'AEMO « courtes » sont également en progression : mesures de 6 mois et/ou relatives à des situations familiales trop dégradées qui conduisent à une préconisation rapide de mise à l'abri des jeunes enfants concernés. Il apparaît que le service soit « utilisé » parfois pour mener une « investigation » qui est de la mission d'autres services et qui épuise nos moyens.

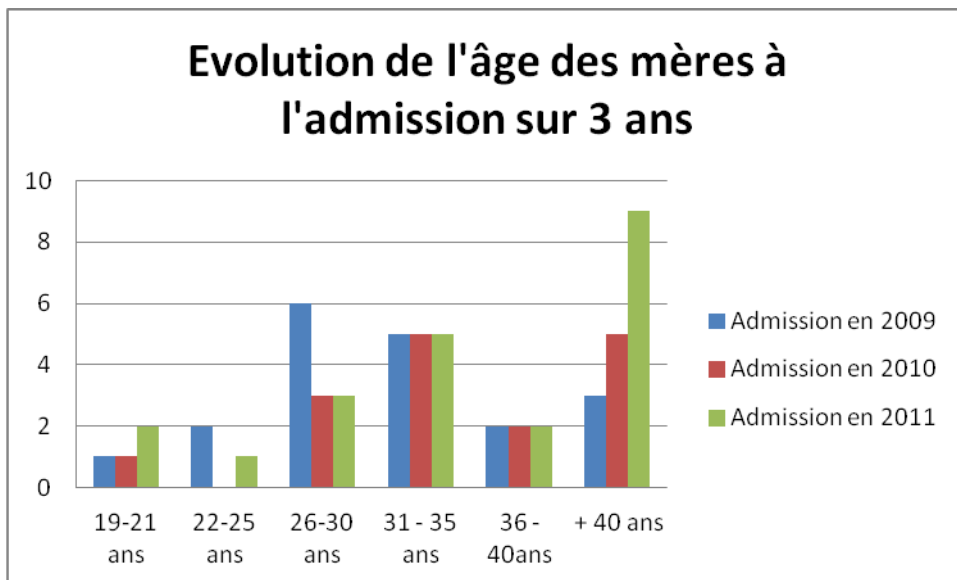
Les situations aiguës demandent des interventions quasi journalières pour évaluer la nature du risque pour les enfants et construire avec les parents une acceptation d'une mesure de protection mieux adaptée.

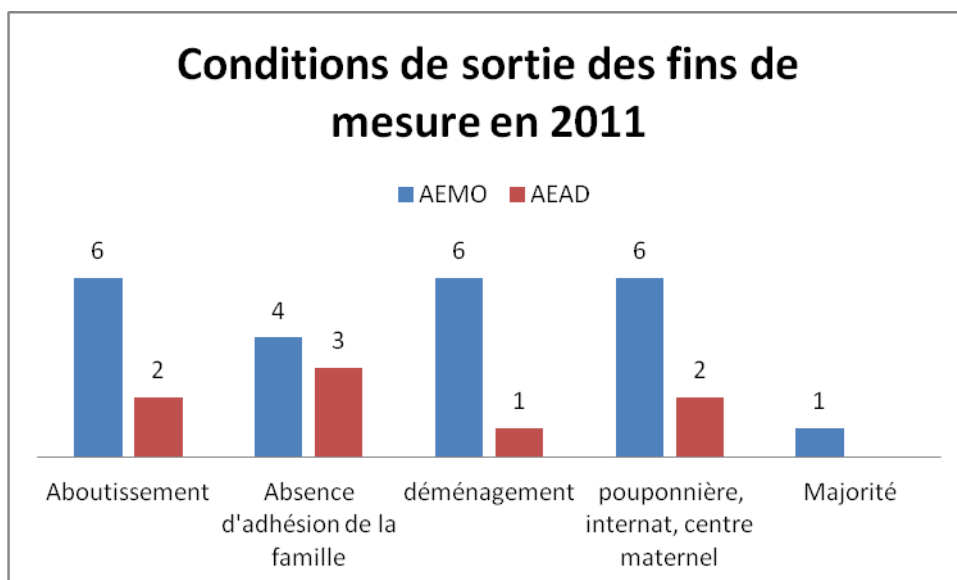
Caractéristiques des familles :

Age du dernier né de la fratrie en 2011

	- 3 ans	3-6 ans	7-10 ans	11-13 ans	14-16 ans	17-18 ans	19-21 ans	Total
Au moment De la prise en charge	20	14	1					35
Au 31 /12/2011	16	54	20	3				93

L'âge des enfants confiés cette année correspond aux spécificités du service : 20 de moins de 3 ans, 14 entre 3 et 6 ans. Un enfant de 7 ans confié au service dans le cadre d'une fratrie en cohérence avec la dimension familiale de nos mesures.





Nous pouvons noter que 8 mesures ont débouché sur un placement, autant que l'aboutissement positif (sortie du dispositif dans des conditions favorables). La non adhésion est également un facteur important de butée pour l'accompagnement proposé et sans doute le plus préoccupant. En effet les placements correspondent pour une part importante à une évolution favorable pour l'(les) enfant (s) concerné(s) lorsqu'ils prennent sens pour parents et enfants et se font en alliance avec la famille. Ils se construisent avec le temps nécessaire et répondent aux besoins des enfants, notamment lorsque les capacités d'évolution ou les ressources parentales sont décalées avec ces besoins. Nous sommes également amenés à organiser des placements en urgence lorsque la mesure d'assistance éducative au domicile est insuffisante à garantir la protection des enfants. Les déménagements en province ou trop éloignés en matière d'accès par les transports font dans la majorité des cas, l'objet d'un transfert de la mesure à un autre service avec lequel nous assurons un relais.

Conclusion :

Si nous maintenons nos compétences en direction des jeunes parents à l'origine de la création du service, les professionnels ont su adapter leurs interventions en fonction de l'évolution des familles qui nous sont adressées. Les troubles psychiques des parents et/ou des enfants et les dysfonctionnements familiaux complexes nécessiteraient de renforcer nos moyens en termes de capacités d'intervention (fréquence, accueil) et de soutien psychologique : soutien renforcé aux familles, ouvrir des espaces de paroles collectifs pour les parents (type « atelier parents »), voire des accueils familiaux (mode d'hébergement ponctuel) en relais lors des rencontres parents/enfants le week-end pour les couples séparés notamment.

Nous mènerons notre réflexion en ce sens dans le cadre de la réactualisation du projet de service tout en prenant en compte les orientations du nouveau schéma départemental des Hauts-de-Seine, pour lequel nous avons été sollicités lors de plusieurs entretiens sur les spécificités du service.

Le service, non sectorisé, ayant une vocation régionale, il nous faut également prendre en compte plus largement les besoins de la population, sachant que les mesures issues du 92 restent largement majoritaires.

Marie-Catherine RENEVOT
Directrice

Service d'Action Educative en Milieu Ouvert « AEMO »

11, rue Michel Charaire 92330 Sceaux • Téléphone 01.47.02.66.33 • Télécopie 01.47.02.36.28

Courriel : contact.aemosceaux@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie •
www.avvej.asso.fr